



compromis de vente annulé suite à diagnostic électrique inutile

Par **David30**, le **17/01/2009** à **18:23**

Bonjour,j'ai mis ma maison en vente,j'ai signé un compromis en Novembre 2008,la vente devait se faire autour du 20 décembre mais l'acquereur la repoussé car il avaiy"oublié" un document pour son pret.

L'électricité de mon Habitation avait été refaite il y a moins de 5 ans donc diagnostic électrique non obligatoire.*

Mon agent immobilier et le notaire me l'on fait faire et il y aurait quelques soucis mineurs car la vente devait passer le 5 Janvier 2009

MOn aquereur a alors fait jouer sa rétractation.

J'ai perdu le bénéfice des 10 pourcent de la somme.

De par leurs manques de professionalismismes (diagnostic inutile car électricité avec facture installation refaite à neuf) ,j'ai perdu la vente de ma maison.

Puis je me retourner contre l'agence ou le notaire ?

Merci par avance pour vos réponses